

Certains projets de développement apparaissent comme des « opérations chirurgicales » de grande ampleur dans le tissu sociétal et spatial des campagnes. Ils marquent une rupture dans le paysage par les systèmes technologiques mis en œuvre et/ou le remodelage du terroir proposé. Ils matérialisent aussi, sur un espace donné, l'« intérêt national » face à l'« intérêt local », les préoccupations macro-économiques face aux impératifs de survie et aux liens socio-culturels qui se forment entre des milieux et des sociétés disposant de systèmes technologiques ne pouvant maîtriser que des espaces limités.

### *La greffe du modèle « productiviste »*

Ces grands projets remettent en question la petite production familiale « paysanne » dans la mesure où ils s'inspirent de logiques importées sous-tendant le modèle « productiviste » (1) d'agriculture et les modes d'organisation de l'industrie. Ils tentent, d'une part, de transférer dans la gestion des systèmes ruraux de production les méthodes mises en œuvre dans le monde industriel : parcellisation des tâches, caractéristique du taylorisme, dans les blocs agro-industriels utilisant de la main-d'œuvre salariée, standardisation des produits finis, normalisation des opérations culturales et des itinéraires techniques dans les secteurs de colonisation « dirigée » ou de « plantations villageoises ». Dans ce dernier cas, les exploitants sont tenus contractuel-

---

(1) D. BERGMANN, « Pour une politique agricole productiviste », in *Le Monde*, 18 janvier 1983, pp. 17-19. Le débat sur le « productivisme » n'a pas eu lieu chez les africanistes... et pour cause ! On lira donc avec profit cette défense et illustration d'une agriculture hexagonale avec le moins d'exploitants possible.

lement de respecter un cahier des charges en contrepartie de la mise à disposition de parcelles aménagées, d'intrants (semences, engrais, crédit, produits phyto-sanitaires) ou de services divers en aval de la production (transformation, écoulement des produits à prix parfois garantis, etc.). Ils se proposent aussi de mettre à la disposition des exploitants encadrés ou d'utiliser dans les entreprises agricoles les résultats les plus récents de la recherche agronomique, notamment en matière de sélection variétale. Cette politique de développement agricole repose sur une « artificialisation » poussée des facteurs de production en provenance du milieu naturel. Chaque fois que possible, l'irrigation contrôlée et l'enrichissement ou la correction des sols sont proposés ou réalisés en vue de pratiquer une culture pure (une seule plante densément cultivée permettant la mécanisation et la diminution du nombre d'opérations) et continue (pas de jachère ou de repos du sol en vue d'une reconstitution « naturelle » de sa fertilité). Le souci primordial de ces projets a été de minimiser le facteur de production le plus coûteux (le travail) dans l'élaboration du produit fini. La production vise ici une demande solvable interne ou extérieure au pays et elle subit par conséquent la pression à la baisse du marché international qui diffuse des produits identiques ou de substitution à bas prix sur place. Aussi, ces grands projets qui ne subsistent que grâce à des subventions directes ou indirectes publiques, sont au bord de l'asphyxie avec l'assainissement actuel des finances publiques.

### *Peu de place pour les « arrangements à l'africaine »*

Au sein de ce système, l'organisation sociale de l'espace qui prévalait avant n'est, et ne peut être, une préoccupation en regard de la question des potentialités des terres et du climat pour les cultures proposées, de la planité topographique pour l'irrigation et la culture mécanique et de la réponse des sols aux engrais. La logique du grand aménagement est celle de la « greffe » d'une panoplie technologique complète, assortie des relations économiques et sociales afférentes et qui ne peuvent se « marier » avec des droits traditionnels fonciers hétérogènes et parfois difficiles à établir, les derniers occupants, légitimes ou pas, revendiquant un droit éminent sur la « terre des ancêtres ». Au mieux, le grand projet prévoit des tolérances ou des accommodements, non prévus par les lois foncières, avec les ouvriers et exploitants : accès provisoire à des lopins de terre inexploités du bloc pour y effectuer des cultures vivrières, tolérances vis-à-vis d'installa-

Dans les casiers rizicoles du projet SEMRY I (Société d'expansion et de modernisation de la riziculture de Yagoua) sur les rives du Logone, à proximité de Yagoua, alors que l'on avait prévu d'attribuer des lots aux paysans massa dont l'activité avait été réduite par la mise en valeur de la plaine inondable, la société a laissé ce soin aux autorités coutumières, d'où l'instabilité de la population rizicole et des phénomènes de sous-traitance au profit de notables ou de marchands. Avec la « réhabilitation », le projet sort de la logique précédente : on remembre et on borne les parcelles et une commission tripartite (administration, société, autorités coutumières) concède les terres à des résidents identifiés en fonction de la main-d'œuvre familiale disponible et opère une décentralisation des responsabilités vers les groupes d'entraide existants (« farana »). A la suite de cette opération, les rendements à l'hectare ont progressé et la société peut récupérer ses redevances à 100 % auprès des riziculteurs, maintenant recensés (2) !

tions abusives sur les terres en attente d'utilisation. Les expropriations, toujours traumatisantes, sont du ressort de l'autorité administrative qui en fait son affaire en dehors souvent de toute procédure judiciaire, ce qui ne laisse pas espérer un débat sur les compensations légitimes. Les parcelles redistribuées dans les périmètres aménagés le sont souvent au profit de couches sociales favorisées, allochtones dans bien des cas. Ceci attise les tensions entre groupes de différentes origines, les autochtones et leurs notables « traditionnels » ne facilitant en rien l'intégration des nouveaux venus, même s'il s'agit de personnes appartenant à leur groupe ethnique, à plus forte raison les autres (comme les Igbo à la Pamol dans les années soixante (3) ! De plus, l'attribution des terres aménagées a un caractère souvent précaire et peut être remise en cause si la parcelle n'est pas cultivée selon les normes agronomiques fixées (4). Cette précarisation de la tenure (la terre à celui qui la cultive) contribue à la rotation des attributaires, ce qui nuit à la réussite économique du projet. Cette insécurité foncière s'avère peu propice à la « réhabilitation »

(2) M. ROUPSARD, 1987, *Nord-Cameroun : ouverture et développement*, Coutances, Roup-sard, 516 p. (La SEMRY : développement de la riziculture irriguée intensive, pp. 275-313).

(3) G. COURADE, « Les plantations d'Unilever au Cameroun (plantations Pamol du Cameroun limited) ou la croissance d'une firme multinationale dans une région marginale », in *Complexes agro-industriels au Cameroun*, Paris, ORSTOM (Trav. et Doc. de l'ORSTOM, n° 118, 1980, pp. 7-126.

(4) D.F. SIDIBÉ, « Régimes fonciers et migrations. L'expérience de l'aménagement des vallées des Volta », in *Espaces disputés en Afrique noire : Pratiques foncières locales* (éd. : B. CROUSSE, É. LE BRIS, É. LE ROY), Paris, Karthala, 1986, pp. 187-198.

des périmètres aménagés et au transfert des charges collectives qui est en train de se réaliser, ici et là, sous la pression des institutions de Bretton Woods.

Enfin, aucune attention n'est prêtée aux terroirs vivriers adjacents, souvent soumis à rude pression de la part des familles des salariés des blocs industriels quand les densités dépassent les 50 habitants au km<sup>2</sup>, et depuis que les entreprises n'assurent plus l'alimentation de leurs travailleurs. En pays bakweri même, dans la région du mont Cameroun (plantations allemandes ayant constitué le Cameroon Development Corporation en 1946), les autochtones ont été parqués dans des réserves minuscules et sur les plus mauvais sols, si bien que l'administration britannique envisagea un moment l'extension des « natives reserves » sans mettre à exécution le projet (5). Si cette forme d'« apartheid » n'est pas partout pratiquée, il n'en reste pas moins que les agriculteurs et éleveurs natifs perdent des espaces productifs, sans la moindre compensation pour ceux dont les droits d'usage ne sont pas « évidents ». Ce sont les salariés et les attributaires qui paient dans leurs relations multiples avec la périphérie non touchée par le projet, l'ensemble des fautes commises par le bloc agro-industriel ou le périmètre aménagé lors de son installation : ils sont tenus à l'écart, voire isolés, ce qui se traduit par une demande de socialisation au sein de l'entreprise. Et si l'État dégage les moyens fonciers de réalisation des aménagements — sans se soucier de la multiplicité des régimes fonciers antérieurs — il ne prête plus attention à la suite de son action et ce laisser-faire permet comme sur la rive mauritanienne du fleuve Sénégal de dégager des « arrangements » viables entre acteurs (6).

Si la périphérie des blocs agro-industriels n'arrive ni à nourrir la main-d'œuvre, ni à fournir une force de travail suffisante, les chefferies lointaines sont appelées à rabattre sur les plantations la main-d'œuvre nécessaire et l'entreprise se doit de prévoir l'achat d'un certain nombre de denrées de base disponibles pour ses employés dans ses magasins. Ceci explique aussi le rapide développement des « plantations villageoises » ou « small holder's schemes » depuis la décennie soixante-dix, forme d'agriculture contractuelle où le producteur familial devient un « ouvrier à domicile » relié à un bloc indus-

(5) G. COURADE, « Marginalité volontaire ou imposée ? le cas des Bakweri (Kpe) du mont Cameroun », *Cahiers ORSTOM*, série Sciences Humaines (1981-82), n° 2, 1982, pp. 357-388.

(6) B. CROUSSE, « Logique traditionnelle et logique d'État. Conflits de pratiques et de stratégies foncières dans le projet d'aménagement de M'Bagne en Mauritanie », in *Espaces disputés en Afrique noire : Pratiques foncières locales*, (éd. : B. CROUSSE, É. LE BRIS, É. LE ROY, Paris, Karthala, 1986, pp. 199-213.

triel : ici, plus de chasse au manœuvre et moins de palabres fonciers ou syndicaux. La Sodepalm ivoirienne a montré la voie.

*Haro sur les grands projets !*

On reproche beaucoup à ces grands projets. Ils conduisent à une prolétarianisation d'agriculteurs devenant manœuvres ou paysans sans terres au profit de couches privilégiées et d'entreprises extérieures. Les cultures vivrières de subsistance sont remplacées par des cultures commerciales destinées à l'exportation ou à la demande urbaine entraînant des problèmes alimentaires chez les agriculteurs locaux et les salariés ou producteurs contractuels. Plus grave, ils entraîneraient la destruction de paysanneries enracinées dans des terroirs assurant au-delà d'une production de sécurité alimentaire toute une régulation sociale qui n'est plus de mise dans les nouveaux milieux sociaux, laissés à eux-mêmes. Et l'on déplore, ici comme en Europe, « la fin des paysans ». Sans engager un débat de fonds, il convient cependant de s'interroger face à certaines visions simplistes des « genres de vie » ruraux : les sociétés bouleversées par les grands projets étaient-elles harmonieuses et égalitaires comme décrites ex-post ?

Pourquoi donc cet acharnement à vouloir faire de « grands projets » si peu efficaces économiquement et si néfastes socialement ? A l'origine des vastes projets, on trouve le plus souvent la nécessité de produire de l'électricité en grande quantité pour les citadins et l'industrie (grands barrages ennoyant de vastes espaces), d'irriguer de vastes plaines jusqu'ici sous-utilisées faute de maîtrise de l'eau pour produire des céréales importées (substitution aux importations), de redistribuer la population de manière plus rationnelle dans l'espace (installation ou réinstallation de colons expropriés ou provenant de régions densément peuplées). Les complexes agro-industriels, ces sovkhoses africains, héritiers d'anciennes plantations coloniales, servent à mobiliser pour la production des dizaines de milliers d'hectares en vue de la pleine utilisation d'usines de transformation d'une taille suffisante pour livrer des produits agro-alimentaires à des prix compétitifs aux citadins ou des produits d'exportation que les micro-exploitations familiales africaines non encadrées sont supposées ne pas être en mesure de fournir à des conditions techniques et économiques optimales... C'est au nom de ces mêmes principes que la France gaulliste, l'Amérique de Roosevelt ou les grands empires d'Asie ont aménagé des fleuves, réaménagé des deltas et conduit des politiques

d'autosuffisance appuyées sur de grands projets peu rentables à court terme, à l'abri de solides protections tarifaires ou non tarifaires.

Cet engouement pour les grands projets, justifié par la recherche de la sécurité nationale des approvisionnements chez les décideurs africains, s'avère donc être un phénomène nationaliste constant et universel. Mais les États africains ont manqué de continuité et de volonté : ils n'ont pas voulu prendre les mesures macro-économiques (tarifaires et non tarifaires) et financières (dévaluations conséquentes) qui auraient pu rendre plus compétitives leurs filières agro-alimentaires aujourd'hui en déconfiture. Suicide par laxisme ou meurtre prémédité ? En tout cas, la plupart des grands projets sont sous perfusion !

### Pour en savoir plus...

Lire les différentes monographies sur les périmètres hydro-rizicoles, les complexes agro-industriels et les quelques exemples de « plantations villageoises ». Ces travaux prennent peu de recul par rapport à l'objet étudié et au « local ».